



DOCUMENT D'ORIENTATION POLITIQUE RELATIF AU PARTENARIAT ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

DOCUMENT D'ORIENTATION



Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement
et du développement international

2017

**Ce document est disponible en ligne
sur le site France Diplomatie :**
[www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-
publications-infographies/publications/
enjeux-planetaires-cooperation-internationale/
documents-de-strategie-sectorielle/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/documents-de-strategie-sectorielle/)

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction
par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm,
réservés pour tous pays.



DOCUMENT D'ORIENTATION POLITIQUE
RELATIF AU PARTENARIAT ENTRE
LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
ET LA SOCIÉTÉ CIVILE



Table des matières

Préface	6
I. De quelle société civile parle-t-on ?	7
II. Le MAEDI reconnaît l'expertise des OSC, dans leurs différentes composantes, en matière de développement et de solidarité internationale	8
1. Le MAEDI reconnaît les compétences et expertises spécifiques de la société civile	8
2. Le MAEDI salue le fort potentiel des OSC en matière de mobilisation citoyenne et politique	8
3. Le MAEDI reconnaît l'action décisive des OSC là où les États ne sont pas en capacité d'intervenir	9
III. Les ambitions du partenariat entre le MAEDI et les OSC	10
1. Nous sommes tous acteurs d'une coopération internationale active	10
2. Le décloisonnement des idées et des actions est essentiel à un développement durable global	10
3. La mobilisation citoyenne est un levier incontournable de la réussite de l'Agenda 2030	10
4. La bonne gouvernance s'inscrit au cœur du partenariat entre le MAEDI et la société civile	11
5. Au-delà de l'échelon national, les dynamiques de territoire doivent être davantage considérées	11
IV. Les moyens du partenariat entre le MAEDI et les OSC	12
1. Soutenir financièrement les initiatives des OSC	12
2. Favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre le ministère et la société civile	12
3. Soutenir le renforcement des capacités des OSC	12
4. Valoriser davantage les dynamiques de réciprocité	12
5. Contribuer à une efficacité renforcée entre les moyens et les actions	13
6. Valoriser les expertises des OSC au sein du MAEDI et de ses opérateurs	13
7. Valoriser les expertises de la société civile dans les instances multilatérales	13
8. Pilotage et suivi de ce document d'orientation stratégique	13
Sigles et abréviations	14

Préface



En matière de développement et de solidarité internationale, la collaboration entre le ministère des Affaires étrangères et la société civile a toujours existé. Ses modalités ont sensiblement évolué au cours de la dernière décennie au profit d'une approche plus partenariale. L'année 2012 a constitué une étape importante, avec l'organisation des Assises nationales du développement et de la solidarité internationale,

qui ont abouti, en 2014, à l'élaboration de la première loi d'orientation et de programmation sur ce thème (LOPDSI). Au niveau européen, la Commission a publié, le 12 septembre 2012, une communication intitulée « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures ».

L'année 2015 a marqué un nouveau tournant du fait du rôle très actif de la société civile internationale dans le processus d'élaboration de l'Agenda 2030 de développement durable et dans la réussite de la Conférence de Paris sur le climat (COP21). En France, le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), créé en décembre 2013, a joué un rôle de premier plan dans ce processus. Une stratégie intitulée « Innover ensemble » a, en outre, été élaborée afin de promouvoir les nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive.

Cette dynamique partenariale doit être poursuivie et confortée autour de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), en accord notamment avec le préambule de l'Accord de Paris, qui rappelle l'importance des divers acteurs dans la lutte contre les changements climatiques. La France se veut exemplaire en la matière, convaincue de la complémentarité de l'ensemble des parties prenantes dans la politique de développement et de solidarité internationale aux côtés de l'État (article 4 de la LOPDSI). Cela suppose bien sûr de travailler avec les acteurs français mais aussi avec ceux de nos pays partenaires.

Ces constats, en lien avec les conclusions de l'évaluation stratégique menée en 2016 sur les relations entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international

(MAEDI) et la société civile, ont conduit à produire le présent document d'orientation politique, conformément aux recommandations du CNDSI et aux conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) réuni le 30 novembre 2016. Il formalise la reconnaissance ainsi que les ambitions et les contours de ce partenariat.

Si ce document se concentre sur les champs du développement et de la solidarité internationale, la contribution des organisations de la société civile (OSC) ne s'y limite pas, puisqu'elle couvre d'autres domaines d'action du ministère, notamment les droits de l'homme, la gestion de crise et l'aide humanitaire. Plus largement, la coopération entre acteurs institutionnels et non étatiques touche les domaines de la diplomatie d'influence (coopération culturelle, scientifique et universitaire), de la diplomatie économique comme de l'analyse politique et de la prévision.

Les conclusions tirées de l'exercice MAEDI 21 (dédié à la réforme du ministère pour adapter la diplomatie française aux enjeux globaux du XXI^e siècle) ont souligné cette nécessité : la consolidation de la relation avec la société civile constitue l'un des axes forts de l'adaptation aux évolutions profondes de la vie internationale et doit devenir un levier essentiel de la diplomatie de la France.

Cela appelle un nécessaire décloisonnement des acteurs et des enjeux de développement, au service d'une coopération plus efficace et d'une diplomatie plus globale.

Le présent document a été élaboré dans cet esprit de décloisonnement, en associant étroitement les différentes directions du ministère ainsi que les différentes parties prenantes du développement représentées au CNDSI.

Ce document servira de cadre de référence à d'autres stratégies, comme le cadre d'intervention transversale avec les OSC (CIT-OSC) et la feuille de route avec les parties prenantes que l'Agence française de développement (AFD) rédigera en 2017. Il devra également irriguer les différents documents-cadres sectoriels (dont l'humanitaire) du ministère, ceux déjà adoptés comme ceux à venir.

Jean-Marc Ayrault

Ministre des Affaires étrangères et du
Développement international

I. DE QUELLE SOCIÉTÉ CIVILE PARLE-T-ON ?

Le présent document a pour vocation première d'affirmer une vision française de la société civile en matière de développement et de solidarité internationale, en cohérence avec les cadres internationaux.

En 2012, la Commission européenne définit la société civile comme englobant toutes les structures non étatiques, non lucratives, non partisans et non violentes, dans le cadre desquelles des personnes s'organisent pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs, qu'ils soient politiques, culturels, sociaux ou économiques, ainsi que les syndicats et les organisations patronales. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ajoute à cette définition les structures dont le but lucratif est encadré telles que les entreprises sociales.

La LOPDSI de 2014 affirme impliquer tous les acteurs du développement dans leur diversité : administrations et opérateurs publics, fondations, collectivités territoriales, entreprises, y compris celles de l'économie sociale et solidaire, associations, syndicats, organisations non gouvernementales (ONG) et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation. C'est ce périmètre large qui a été retenu pour la composition du CNDSI.

En tenant compte de ces cadres, des dynamiques partenariales en cours et des débats encore prégnants en France, **le MAEDI reconnaît comme OSC : les ONG – partenaires historiques de l'État –, les fondations publiques, les coopératives, les associations professionnelles, les partenaires sociaux (organisations syndicales et d'employeurs) ainsi que les acteurs économiques dont le but lucratif est limité (comme les entreprises sociales).**

Ces six catégories d'organisations sont l'objet du présent document ; ce sont elles qui sont également retenues pour mesurer la part de l'aide publique au développement (APD) de la France transitant par la société civile.

Agissant à l'échelon local, national, régional ou international, les organisations françaises de la société civile ainsi définies constituent les partenaires privilégiés de l'État au service du développement durable des pays partenaires. Dans le cadre

de cette définition, le MAEDI rappelle l'importance qu'il accorde à la diversité, affirmant qu'il n'existe pas *une* société civile française unique et homogène, mais *des* organisations différenciées en termes de champs d'expertise, de formes de gouvernance, de modèle économique, de taille, d'ancrage territorial... La déclinaison opérationnelle du partenariat du MAEDI avec ces organisations est bien sûr modulable selon le mandat, le métier et les missions de ces dernières.

Conformément à la diplomatie globale qu'il promeut, le ministère reconnaît par ailleurs le rôle clé d'autres parties prenantes non étatiques. Les collectivités territoriales sont ainsi des acteurs essentiels de la coopération, grâce à leur savoir-faire et à leur ancrage territorial. Le secteur privé s'implique de façon croissante dans le développement, notamment via ses engagements en matière de financement du développement et de responsabilité sociale et environnementale. Les institutions de recherche et d'enseignement ont une place à part, en tant qu'opérateurs de l'État dans la majorité des cas, ainsi que d'autres acteurs tels que le Conseil économique, social et environnemental, les centres de réflexion, les bureaux d'études, qui peuvent apporter une expertise spécifique et des moyens pour le développement et la solidarité internationale.

C'est, au demeurant, de cette diversité que le CNDSI tire sa force et sa légitimité, en organisant un dialogue de haut niveau entre le gouvernement et des représentants du Parlement, des ONG, des partenaires sociaux, des collectivités territoriales, des organismes de recherche, de formation et d'enseignement supérieur, des acteurs économiques et des personnalités étrangères.

Le ministère souligne enfin qu'au-delà des acteurs organisés en France il convient de soutenir les OSC des pays partenaires ainsi que le remarquable potentiel citoyen constitué par la population en France et dans le monde. Les aspirations et le poids démographique de la jeunesse en font en particulier un acteur majeur du développement et de la solidarité internationale.

II. LE MAEDI RECONNAÎT L'EXPERTISE DES OSC, DANS LEURS DIFFÉRENTES COMPOSANTES, EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

1. Le MAEDI reconnaît les compétences et les expertises spécifiques de la société civile

Forte de sa diversité et de ses initiatives, la société civile française couvre un champ d'expertise très large et s'inscrit en complémentarité avec l'action des gouvernements et des autres parties prenantes du développement.

En effet, les OSC sont en capacité de mailler finement les territoires par l'intermédiaire de projets de terrain mais aussi d'apporter leur expertise aux États et aux instances internationales afin d'enrichir des interventions de plus grande envergure.

Cette complémentarité est permise par l'indépendance des OSC, leurs modalités d'intervention souples et réactives et un ancrage particulier dans des zones parfois délaissées ou inaccessibles par les pouvoirs publics. Il convient de saluer également le potentiel d'invention de la société civile, vecteur d'expérimentation et d'innovation au niveau local, valorisable ensuite à une plus grande échelle avec les partenaires institutionnels.

Les OSC françaises co-construisent avec leurs homologues du Sud des partenariats qui participent à une appropriation fine des contextes et des besoins locaux, qui contribuent à conforter l'efficacité des projets menés, et qui concourent au renforcement de capacités de la société civile dans les pays du Sud, une dimension essentielle pour l'affermissement de la démocratie partout dans le monde.

La participation des OSC à l'élaboration des politiques publiques, à l'évaluation des programmes institutionnels et au suivi des engagements des autorités représente ainsi une réelle valeur ajoutée.


2. Le MAEDI salue le fort potentiel des OSC en matière de mobilisation citoyenne et politique

Les OSC ont un savoir-faire historique en termes de plaidoyer pour faire avancer les grandes causes au service d'un monde plus juste et équitable au plus haut niveau en France et auprès de l'Union européenne et des organisations internationales : droits de l'homme et protection des populations, cohérence des politiques concourant au développement, Agenda 2030 pour le développement durable, lutte contre le changement climatique et protection de l'environnement, etc.

L'indépendance des OSC peut ainsi les conduire à se positionner comme lanceurs d'alerte et comme porte-voix des attentes citoyennes. Mais elles peuvent aussi se trouver en position de relayer les positions diplomatiques françaises, en leur donnant un écho significatif.

Un tel apport en termes de plaidoyer repose tant sur une expertise technique que sur la capacité de mobilisation et de sensibilisation des OSC.

Ainsi le MAEDI reconnaît-il la force de la société civile pour informer les citoyens, leur faire prendre conscience des valeurs universelles et des défis globaux et les inciter à être acteurs à leur niveau du développement durable et de la solidarité internationale. Les OSC disposent en effet d'une expertise en la matière. Elles participent également activement à la réflexion et au déploiement des différentes formes de volontariat international d'échange et de solidarité (vecteur de sensibilisation mais aussi de professionnalisation pour les personnes qui souhaitent dédier leur carrière à ce domaine).



Enfin, les OSC contribuent notablement au financement du développement aux côtés de l'aide publique, en suscitant la générosité du public et des mécènes et en capitalisant sur la responsabilité sociale des entreprises.

3. Le MAEDI reconnaît l'action décisive des OSC là où les États ne sont pas en capacité d'intervenir

Sans prétendre se substituer aux organisations internationales ou aux États, les OSC sont des acteurs à part entière dans les situations d'urgence et de crise humanitaire. Leur expertise dans ce domaine est reconnue par le ministère, tant pour contribuer à élaborer les cadres stratégiques français que pour affiner la compréhension des contextes et besoins locaux, ou encore pour intervenir dans les zones à risques auprès des populations les plus exposées.

La couverture par les OSC des besoins essentiels des populations fragilisées est d'autant plus nécessaire là où les systèmes étatiques ne fonctionnent plus et où la coopération institutionnelle est contrainte, voire impossible (territoires inaccessibles aux agents de l'État pour des raisons politiques ou sécuritaires).

Sur l'ensemble du champ de l'aide au développement, les OSC encouragent les États à aller toujours plus loin au bénéfice de politiques et de services publics plus performants : en matière de bonne gouvernance, de transparence et de redevabilité ou d'intégration des critères sociétaux et environnementaux.

III. LES AMBITIONS DU PARTENARIAT ENTRE LE MAEDI ET LES OSC

1. Nous sommes tous acteurs d'une coopération internationale active

La France défend une vision moderne de la diplomatie, démultipliée par des partenariats, dans laquelle l'État ne peut pas tout et où les spécificités de la société civile ont toute leur place.

Outre que leurs actions contribuent concrètement au développement des pays partenaires, les plus-values des OSC précédemment développées enrichissent et promeuvent une certaine idée française du développement, marquée par le respect de la diversité des acteurs, des idées et des initiatives, gage de liberté d'expression et de démocratie.

La complémentarité des OSC, entre elles et aux côtés des États et des autres parties prenantes du développement, doit donc être confortée en dépassant les défiances de part et d'autre.

Le MAEDI promeut ainsi une vision encourageant la réciprocité et permettant la rencontre des intérêts en évitant autant l'instrumentalisation, la confrontation stérile que les positionnements concurrentiels. Cette conception doit notamment se traduire par une meilleure prise en compte des expertises et savoir-faire complémentaires des OSC par les opérateurs de l'État.

2. Le décloisonnement des idées et des actions est essentiel à un développement durable global

Les fonctionnements en silo sont encore aujourd'hui trop nombreux (territoires, thématiques, acteurs).

Si le CNDSI a un rôle essentiel pour faire évoluer positivement cette situation, une certaine vision transversale doit encore être mieux appréhendée par tous les acteurs.

Ainsi la société civile peut-elle conforter son rôle d'aiguillon au bénéfice du décloisonnement dans l'esprit de l'ODD 17, qui porte sur ce partenariat ouvert. Elle est, à cet égard, appelée à se structurer et à promouvoir l'action collective chaque fois que cela est pertinent, au sein d'une même famille d'acteurs. Les articulations entre OSC, secteur privé, collectivités territoriales et instituts de recherche apparaissent particulièrement opportunes.

À l'échelle européenne, la création de telles coalitions d'acteurs contribue à l'affirmation d'une identité européenne et facilite l'accès aux financements multilatéraux.

À son niveau, le ministère se positionne dans un rôle d'ensemblier : il est le gardien de la bonne prise en compte de l'ensemble des acteurs légitimes du développement (traditionnels comme nouveaux entrants, nationaux comme territorialisés) et le garant de la cohérence des politiques françaises en matière de développement et de solidarité internationale. Il anime le dialogue interministériel sur ces sujets et encourage la construction de passerelles et de savoirs entre les acteurs du développement, de la coopération scientifique et culturelle ainsi que de la coopération économique.

3. La mobilisation citoyenne est un levier incontournable de la réussite de l'Agenda 2030 pour le développement durable

La mobilisation de l'opinion publique est nécessaire pour produire de nouvelles dynamiques favorables au développement international.

L'éducation au développement et à la solidarité internationale ainsi que les campagnes de sensibilisation déployées par les OSC permettent aux citoyens de s'informer sur les enjeux des ODD ainsi que sur leur mise en œuvre en France (pilotée par le Commissariat général au développement durable avec le MAEDI pour ce qui concerne la coopération internationale). Ces outils participent ainsi d'une meilleure inscription de ces sujets dans le débat public, et favorisent le vivre-ensemble sur notre territoire.

Ces dynamiques citoyennes doivent être encouragées partout en France (notamment dans les territoires les moins connectés à l'international). Au Sud, le MAEDI favorise l'essor d'initiatives permettant l'engagement et l'action civique au sens large.

4. La bonne gouvernance s'inscrit au cœur du partenariat entre le MAEDI et la société civile

Un partenariat plus effectif et davantage horizontal suppose transparence, redevabilité et réciprocité.

Le dialogue entre le ministère et la société civile conforte l'efficacité et la cohérence de nos stratégies ; il mérite ainsi d'être systématisé : dans le cadre du CNDSDI, mais aussi pour l'ensemble des stratégies sectorielles du ministère et en amont des grands rendez-vous internationaux.

Faciliter la participation active des OSC lors de ces rencontres internationales aux côtés des équipes gouvernementales constitue une étape supplémentaire. Pour aller plus loin, on peut se poser la question d'une représentation plus effective des OSC dans la gouvernance des instances internationales (en s'inspirant d'Unitaid ou du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, par exemple).

Une telle amélioration du dialogue entre l'État et la société civile aura un effet vertueux sur l'efficacité des subventions attribuées et encouragera l'augmentation des financements transitant par les OSC. Cette dynamique de croissance attendue par les OSC induit trois marges de progrès que le MAEDI souhaite concrétiser à moyen terme : une recherche de cohérence entre ces financements et les priorités définies par le MAEDI et l'AFD ; la pertinence du passage à l'échelle de certains projets financés ; une meilleure articulation des financements entre OSC françaises et partenaires du Sud.

5. Au-delà de l'échelon national, les dynamiques de territoire doivent être davantage considérées

La reconnaissance par le MAEDI du rôle des acteurs de la société civile renforce et légitime leur coopération avec les collectivités territoriales françaises.

Les actions de ces dernières en matière de développement et de solidarité internationale sont en effet nécessairement articulées avec le dynamisme de la société civile sur les territoires : réseaux régionaux multiacteur (RRMA), collectifs locaux d'associations, etc.

En ce sens, les RRMA doivent continuer de s'affirmer comme relais en régions afin de créer plus de synergies et d'opportunités entre les échelles internationale, nationale et locale.

Plus généralement, la coopération entre territoires est à encourager – en France et avec le Sud – en tant que vivier d'innovations et d'interculturalité. Les organisations issues des diasporas jouent à ce titre un rôle fondamental.

Dans les régions frontalières et en outre-mer, la société civile a naturellement vocation à contribuer au développement de relations internationales spécifiques avec les pays du voisinage (par exemple, dans les domaines du volontariat ou des micro-projets de solidarité et de développement).

IV. LES MOYENS DU PARTENARIAT ENTRE LE MAEDI ET LES OSC

1. Soutenir financièrement les initiatives des OSC

Être partenaire de la société civile implique pour le MAEDI de contribuer à la doter en moyens pour mener ses actions. Il convient ainsi de maintenir les dispositifs de soutien envers les OSC françaises comme du Sud et de poursuivre l'effort d'augmentation des flux de l'APD bilatérale française transitant par elles, en vue de se rapprocher progressivement de la moyenne de l'OCDE en la matière.

Parallèlement, il apparaît nécessaire d'améliorer la couverture des besoins en financement des OSC en reconnaissant la diversité du secteur et afin de soutenir son potentiel d'innovation. Devront notamment être menées des réflexions sur le soutien à des projets de moyenne envergure qui ne peuvent être financés par les dispositifs actuels et sur l'ouverture des financements AFD aux OSC du Sud.

Cet axe doit s'accompagner d'une meilleure information concernant les financements disponibles (français et internationaux) et d'une attention particulière apportée à la qualité des initiatives soutenues.

2. Favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre le ministère et la société civile

Le rapprochement des cultures de travail du MAEDI et de la société civile s'avère une condition *sine qua non* pour encourager le débat d'idées et enrichir nos actions respectives. Cela implique par exemple de systématiser une concertation active autour de l'élaboration et du suivi des documents-cadres du ministère et de ses opérateurs, en tenant compte de la représentativité des OSC associées; cela implique également d'assurer un dialogue régulier et inclusif sur le terrain à l'initiative des ambassades, impliquant OSC françaises, OSC locales et opérateurs.

Dans le même ordre d'idées, il semble utile de favoriser la participation du MAEDI et de ses opérateurs aux dialogues et réflexions organisés par les OSC.

3. Soutenir le renforcement des capacités des OSC

Renforcer les capacités des OSC implique que le MAEDI soutienne la structuration du secteur, en France comme dans les pays partenaires. Il s'agit ici de conforter les dialogues stratégiques en place avec les réseaux existants et de s'ouvrir aux coalitions et plateformes naissantes, si elles sont légitimes et représentatives d'un champ d'intervention.

Un accent fort doit en outre être mis sur l'autonomisation des sociétés civiles du Sud. Si des acquis sont constatés, il est possible d'aller plus loin via les différents leviers à la disposition des ambassades et des OSC françaises partenaires : co-financement (fonds de soutien aux projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs au niveau des postes), mise en relation, formation, valorisation.

4. Valoriser davantage les dynamiques de réciprocité

Les échanges sont à encourager. Ainsi, le transfert d'expertises et de savoir-faire doit être pensé de manière plus horizontale, les acteurs français ayant aussi à apprendre de la société civile du Sud. Ce parti pris peut être mieux valorisé dans les projets des OSC soutenus par le ministère, son réseau, l'AFD et France Volontaires.

Cette notion de réciprocité sera notamment prise en compte par l'AFD dans le cadre de la mission d'éducation au développement durable et à la solidarité internationale que lui a confié le CICID du 30 novembre 2016, comme lors de l'élaboration d'une feuille de route interministérielle dédiée à ce sujet.

Le volontariat et les initiatives issues des diasporas sont également à souligner et à conforter pour développer plus largement cet esprit de réciprocité.

Enfin, le rapprochement entre l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations peut aussi être appréhendé comme un vecteur d'une plus grande réciprocité, en donnant corps aux expertises du Sud sur le territoire français et inversement.

5. Contribuer à une efficacité renforcée entre les moyens et les actions

La montée en puissance des subventions attribuées aux OSC doit se faire en sauvegardant leur droit d'initiative mais aussi en prenant mieux en compte les priorités de la France telles que définies en CICID ainsi que la nécessité d'une meilleure articulation des financements. Un dialogue sera mené entre le MAEDI, l'AFD et la société civile à ce sujet.

Cet engagement doit s'accompagner d'un meilleur suivi *a posteriori* des financements en consolidant les processus d'évaluation et en valorisant mieux les projets financés.

En amont, il convient de rechercher la cohérence des financements et des politiques publiques en faveur du développement et leur articulation avec les autres sources de financement du développement (générosité du public, mécénat, financements innovants).

6. Valoriser les expertises des OSC au sein du MAEDI et de ses opérateurs

Donner du crédit à la société civile revient à prendre en compte la dimension non gouvernementale partout dans le monde et dans l'ensemble de l'action du MAEDI. Cela induit aussi de favoriser la visibilité des travaux des OSC, par l'entremise de la publication de leurs travaux et de la médiatisation lorsque cela est possible, ou encore dans le cadre du CNDSI, qui doit développer son espace collaboratif dématérialisé.

Les expertises de la société civile doivent également pouvoir concourir directement à la montée en puissance des opérateurs du MAEDI auxquels les lient des partenariats stratégiques et opérationnels (l'AFD et Expertise France en premier lieu).

7. Valoriser les expertises de la société civile dans les instances multilatérales

Au niveau européen, l'État, ses opérateurs et les OSC doivent mieux travailler ensemble pour : 1) saisir l'opportunité des financements européens, à la fois abondants et concurrentiels ; 2) contribuer à la définition des orientations de la politique européenne de développement, en favorisant les priorités françaises partagées (géographiques, thématiques, méthodologiques).

Par ailleurs, la France intensifiera son plaidoyer auprès des organisations internationales, des organisations onusiennes et des fonds mondiaux afin d'encourager l'inclusion de la société civile dans leur gouvernance et l'augmentation de la part des financements transitant par son canal.

8. Pilotage et suivi de ce document d'orientation stratégique

Le suivi de ce document sera coordonné par la délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats, en lien étroit avec les cabinets et les autres directions du MAEDI. Il sera diffusé aux services du ministère, aux ambassades, aux opérateurs et en interministériel sous forme d'instructions spécifiques. Il devra particulièrement irriguer les méthodes d'élaboration des futurs documents-cadres du ministère en matière de développement et de solidarité internationale.

Les opérateurs déclineront les orientations relevant de leur compétence en lien avec le ministère (notamment l'AFD lors de l'élaboration de son nouveau CIT dédié aux OSC). Les partenaires institutionnels du MAEDI y seront également sensibilisés.

Ce suivi fera l'objet d'une discussion annuelle en CNDSI.

Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIT	Cadre d'intervention transversale
CNDSI	Conseil national du développement et de la solidarité internationale
COP21	Conférence de Paris sur le climat
LOPDSI	Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
RRMA	Réseau régional multiacteur

**DOCUMENT D'ORIENTATION POLITIQUE
RELATIF AU PARTENARIAT ENTRE
LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
ET LA SOCIÉTÉ CIVILE**

